COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2019 – 19h15 – (convocation du 22 mars 2019)

Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

Absent(s) : Madame Hélène BEDOS, excusée, donne pouvoir à Monsieur Gaëtan DESCAMPS.
Monsieur Richard VERLAGUET, excusé, donne pouvoir à Madame Jeannine CASTELLANI.
Madame Sandrine GALTIER (excusée), Madame Colette BRUNEAU (excusée), Madame Karine SAUVAGNAC (excusée).

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2018.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNE

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2018 du BUDGET COMMUNE, dressées par le comptable public, madame SORIA :

Pour la section de fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement = 1 142 175.86 €
- Recettes de fonctionnement = 1 368 867.33 €
- Résultat comptable 2018 = 226 691.47 €

Excédent reporté de 2017 = 378 269.43 €
Résultat cumulé de l'exercice = 604 960.90 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 472 672.76 €
- Recettes d'investissement = 669 477.75 €
- Résultat comptable 2018 = 196 804.99 €

Besoin de financement reporté de 2017 = 398 145.41 €.
Besoin de financement cumulé = 201 340.42 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 du Budget COMMUNE, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2018 Budget COMMUNE, dressé par le Comptable Public.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2018 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, dressées par le comptable public, madame SORIA :

Pour la section d'exploitation.

- Dépenses d'exploitation = 374 335.55 €
- Recettes d'exploitation = 519 361.78 €
- Résultat comptable 2018 = 145 026.23 €

Besoin de financement reporté de 2017 = 80 434.29 €
Résultat cumulé de l'exercice = 64 591.94 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 70 523.62 €
- Recettes d'investissement = 60 907.66 €
- Résultat comptable 2018 = - 9 615.96 €

Excédent reporté de 2017 = 26 610.05 €.
Résultat cumulé de l'exercice = 16 994.09 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2018 Budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé par le Comptable Public.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2018 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 201 340.42 € en section d'investissement et de reporter 403 620.48 € en section de fonctionnement au Budget 2019 COMMUNE.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2018 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

La section d'investissement présente un excédent de 16 994.09 €, il n'y a pas d'affectation à établir.
La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNE

Madame Pierrette QUEROL présente à l'Assemblée Délibérante, le Budget Primitif 2019 Commune, équilibré en ordre et en réel, en dépenses et en recettes à :

- 1 686 308.48 € en section de fonctionnement
- 1 034 828.90 € en section d'investissement

Le vote se fait par chapitre et par section.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 charges à caractère général = 519 220 €

Chapitre 012 charges de personnel = 659 800 €

Chapitre 014 atténuation de produits = 12 000 €

Chapitre 65 autres charges de gestion courante = 164 500 €

Chapitre 66 charges financières = 20 500 €

Chapitre 67 charges exceptionnelles = 56 700 €

Chapitre 022 dépenses imprévues = 30 000 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement = 223 588.48 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 immobilisations corporelles = 717 488.48 €

Chapitre 16 remboursement d'emprunts = 41 000 €

Chapitre 020 dépenses imprévues = 50 000 €

Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections = 25 000 €

Chapitre 001 solde d'exécution reporté = 201 340.42 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de voter le Budget Primitif 2019 Commune.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL présente à l'Assemblée Délibérante, le Budget Primitif 2018 Commune, équilibré en ordre et en réel, en dépenses et en recettes à :

- 502 514.44 € en section d'exploitation
- 233 722.50 € en section d'investissement

Le vote se fait par chapitre et par section.

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 charges à caractère général = 149 786.03 €

Chapitre 012 charges de personnel = 30 000 €

Chapitre 014 atténuation de produits = 41 000 €

Chapitre 65 autres charges de gestion courante = 197 000 €

Chapitre 66 charges financières = 13 000 €

Chapitre 67 charges exceptionnelles = 8 000 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement = 6 557.41€

Chapitre 042 opérations d'ordre entre section = 57 171 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 immobilisations corporelles = 198 700 €

Chapitre 16 remboursement d'emprunts = 7 100 €

Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections = 27 922.50 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de voter le Budget Primitif 2019 EAU ASSAINISSEMENT.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, présente à l'Assemblée Délibérante l'Etat 1259 relatif à la fiscalité locale transmis par l'Administration des Impôts.

Cet état fait apparaitre un produit à taux constant de 618 012 € pour la Taxe d'Habitation, la Taxe foncière (bâti) et la Taxe foncière (non bâti), selon les taux 2018, appliqués aux bases prévisionnelles 2019 :

- TH : 16.76 %
- TFB : 28.67 %
- TFNB : 133.96 %

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 8 : CREANCES ETEINTES 2019 LEFEVRE OLIVIER ET ESCOBAR ALEXANDRE

Madame Pierrette QUEROL présente à l'Assemblée Délibérante le tableau récapitulatif des dettes de monsieur LEFEVRE Olivier et de monsieur ESCOBAR Alexandre établi par la Trésorerie de Lamalou les Bains.

Ci-dessous le tableau des dettes de M. LEFEVRE Olivier - BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Nom	N° titres	Prestation	Montant	Motif de la présentation
LEFEVRE Olivier	ART 64-488/2016	Consommation eau 2016	395.30 €	Commission de surendettement
LEFEVRE Olivier	ART 1-504/17	Abonnement 2017	110.57 €	Commission de surendettement
		TOTAL	505.87 €	

Ci-dessous le tableau des dettes de M. ESCOBAR – BUDGET COMMUNE

Nom	N° titres	Prestation	Montant	Motif de la présentation
ESCOBAR	194/14	cantine	47.40 €	Commission de

Alexandre				surendettement
		TOTAL	47.40 €	

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'admettre en créances éteintes, les créances figurant dans les tableaux ci-dessus.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION N° 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES ZONES BLEUES « PARKING CLAVERE »

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante que le règlement des zones bleues nécessite un aménagement pour la zone bleue « parking Clavère ». Il a été constaté que le stationnement limité à 1H pour ce parking ne correspondait pas aux besoins de la population.

Il est donc proposé d'augmenter la durée de stationnement pour la zone bleue « parking Clavère » à 4H la demi-journée.

Cette modification prendra effet le 1er avril 2019.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la durée de stationnement zone bleue pour le parking CLAVERE, de 4H par demi-journée.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 10 : DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES 2019

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, rappelle à l'Assemblée délibérante que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux de promotion du nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX (%)
Service technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de fixer le taux proposé pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 11 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Madame Christine POUGALAN demande à l'Assemblée Délibérante la création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent à temps non complet, à raison de 24H par semaine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante la création d'un emploi permanent à temps non complet.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 12 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, demande à l'Assemblée Délibérante la création d'un emploi permanent d'assistant de gestion administrative à temps complet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante la création d'un emploi permanent à temps complet.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 13 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DU MATERIEL DE FITNESS EXTERIEUR

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante du projet d'installer du matériel de fitness extérieur le long de la voie verte, à côté du City Stade.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Ressources
Matériel de fitness 5 360.00 € HT	-Subvention sollicitée auprès d'Hérault Sport (80%) 4 288.00 € HT -Autofinancement (20%) 1 072.00 € HT
TOTAL 5 360.00 € HT	**TOTAL 5 360.00 € HT**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès d'Hérault Sport.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante des travaux de réfection de voirie 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT	Ressources HT
Rue Jules Ferry (jusqu'au STOP)11 469 € Parking 10 places salle polyvalente 7 223 € Chemin du Pradal 5 488 € Rue de la Poste 10 776 € Rue Jospeh Bouissy (poste coté parking) 6 128 € Rue Jules Ferry (giratoire au STOP) 26 411 €	-Subvention sollicitée auprès du Département (72%) 48 567 € -Autofinancement (28%) 18 888 €
TOTAL 67 455 € HT	**TOTAL 67 455 € HT**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du Département.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 15 : ACQUISITION D'UN VEHICULE MASTER FOURGON ET REPRISE DU VEHICULE FIAT DUCATO

Monsieur Serge FALIP informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité de remplacer le véhicule communal FIAT DUCATO de 1999 par un Renault Master Fourgon.

Avec la reprise de l'ancien véhicule à 300 € TTC, l'acquisition du nouveau véhicule est de 17 191.36 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à faire l'acquisition du nouveau véhicule avec reprise de l'ancien véhicule.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 16 : VENTE DU VEHICULE SCOOTER 125 PEUGEOT SATELIS AU PLUS OFFRANT

Monsieur Gaëtan DESCAMPS informe l'Assemblée Délibérante que le véhicule scooter 125 peugeot satelis n'a plus d'utilité pour la commune.

Il propose de procéder à une vente au plus offrant.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à procéder à la vente du scooter 125 peugeot satelis au plus offrant.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 17 : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, indique que le nouveau système de paiement des salaires et indemnités vise le taux d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique sans référence à un seuil. La délibération prise en début de mandat doit être modifiée en ce sens.

Les montants des indemnités de fonction restent identiques aux montants décidés en début de mandat.

Fonctions	NOMS, prénoms	Taux appliqués	Montants mensuels nets
Maire	LAFAURIE Jean-Louis	38.86 %	1 197.04
1er adjoint	POUGALAN Christine	14.94 %	502.62
2ème adjoint	QUEROL Pierrette	14.94 %	502.62
3ème adjoint	FONTES Régis	14.94 %	502.62
Elu délégué	SCARAMOZZINO Jean-Paul	2.94 %	98.91
Elu délégué	BERNARD Thierry	2.94 %	98.91
Elu délégué	FALIP Serge	2.94 %	98.91

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 18 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que l'application du nouveau tarif d'assainissement prenant effet en 2019, il est nécessaire de recouvrer le déficit constaté précédent.

Une subvention exceptionnelle de 50 000 € permettrait de recombler le déficit antérieur avant application du nouveau tarif d'assainissement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle de 50 000 €.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 19 : MANIFESTE POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITE DANS LE MASSIF CENTRAL

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, donne lecture du « Manifeste pour un service public ferroviaire de qualité dans le Massif Central » rédigé par le Comité Pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand – Paris.

NON, le Massif Central ne doit pas être une tâche blanche sans ligne ferroviaire.

NON, le Massif Central et ses départements ne doivent pas disparaitre pour laisser place à une hyper concentration des activités et des populations autour de mégalopoles démesurées.

OUI, le Massif Central est une terre d'avenir et d'accueil avec des Services Publics.

Donnons-lui les moyens d'exister.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du Manifeste pour un service public ferroviaire de qualité dans le Massif Central rédigé par le Comité Pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand - Paris.

Pour : 12 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H50.

MAIRIE D'HEREPIAN (Hérault)